

Mise en ligne : 24 mars 2018.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

TRANSIT MARITIME MARQUÈS  
S.A. frse au capital de 0,1 MF.  
Siège social : Alger, 29, bd Carnot  
Registre du commerce : n° 9.361  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 116*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
composé de 4 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 5 actions  
THÉVENET (Charles), r. Michelet, Alger ;  
MARQUÈS (Émile), 7, r. Lacépède, Alger.

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
DUNAND (Francis), 4, r. Berlioz, Alger.

Constitution et durée. — Soc. constituée le 29 août 1923 p. une durée de 50 ans.

Objet. — Toutes ops. de transit et de transp. par voie terrestre, fluviale ou maritime, affrètement, assurance de toutes marchandises et généralement de toutes ops financières, industrielles, mobilières, se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus

Capital social. — 0,1 MF en 200 act. de 500 fr. libérées d'un quart, dont 10 d'apport.

Parts. — 100.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 8 % premier divid. aux act. Le surplus : 10 % au conseil d'adm. Le solde, après prélèvement pour fonds d'amortissement et de prévoyance, sera réparti moitié entre les actionn. et les porteurs de parts de fondateur.

---